

Annonce légale

DATE DE PARUTION 18-06-2022

RÉFÉRENCE 22EJ15763

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE FORFAITS CONSTITUTIONS
(obligatoire au 1er Janvier 2021)

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej15763/>

SVW SCI au capital de 2 000 € Château de Sanse ? Lieudit Sanse ? 33350 SAINTE RADEGONDE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature électronique Docusign à LOENHOUT (Belgique) le 20/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SVW Siège social : Château de Sanse ? Lieudit Sanse ? 33350 SAINTE RADEGONDE Objet social : l'acquisition d'une propriété sise à SAINTE-RADEGONDE (33350) ? Lieudit Sanse, dénommée « Château de Sanse », l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ladite propriété et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, La prise de participation dans toute société ayant pour objet l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous terrains, immeubles bâtis et/ou à bâtir dont elle pourrait devenir propriétaire, La souscription de toutes ouvertures de crédit, souscription de crédit-bail immobilier ou autre, avec ou sans garantie hypothécaire, en vue de faciliter la réalisation de l'objet social et de permettre à la société d'acquitter toutes sommes dont elle pourrait être débitrice à quelque titre que ce soit, Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des terrains ou immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans Capital social : 2 000 € Gérance : M. Joris VAN WOUWE, demeurant LOENHOUT (Belgique) 78 Ouddorpstraat Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément sur les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. Agrément requis dans tous les autres cas et donné par un ou plusieurs associés représentant les deux-tiers au moins du capital social et des droits de vote. Immatriculation de la Société au RCS de LIBOURNE. Pour avis,